

MAIRIE DE VERSONNEX
01210

Délibération n° : D2024009059

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 02 septembre 2024
Votes exprimés : 17

Séance du 09 septembre 2024

Le 09 septembre 2024 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VERSONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présentiel et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, Maire,

PRESENTS : M. Jacques DUBOUT (maire) – Mme Evelyne MARTIN – M. Patrick HEIDELBERGER – Mme Donata ROTH – M. Jean-Laurent FERVEL – Mme Marie-Anne SOLETTI – Mme Dominique PORTEILLA FOURNIER – M. Nicolas BLOUQUY – M. Daniel DEVISCOURT – M. Roland MERLEAU – Mme Céline PAUGET – M. Franck PERRET – Mme Roxane PERRET – Mme Laurence TAQUET

PROCURATIONS : M. Michael BIRNER donne pouvoir à M. Patrick HEIDELBERGER – Mme Emeline HEDRICH donne pouvoir à M. Michael BLOUQUY – Mme Jocelyne PETRY donne pouvoir à Mme Donata ROTH

ABSENTS: M. Cyrille ROBERT – Mme Pascale STEINMANN

Secrétaire de séance : M. Patrick HEIDELBERGER

OBJET : REAMENAGEMENT DE L'IMPASSE DU PRE BERNARD

Monsieur Le Maire informe du projet de réaménagement de l'impasse du Pré Bernard, suite au retrait d'un transformateur. Pour ce projet trois entreprises ont été consultées pour mettre du béton désactivé sur le trottoir, des bordures en pavés et une fontaine à eau. Ce projet est la continuité des travaux de réhabilitation de la grange à pont.

Après consultation des trois devis, l'entreprise Verdet Paysage est retenue pour le projet. Le coût total des travaux s'élève à 68 306,00€ HT soit 81 967,20 € TTC. . Les services techniques de la ville s'occuperont du fleurissement de ce nouvel espace.

Le conseil municipal doit donc délibérer sur le projet de réaménagement de l'impasse du pré Bernard, pour un montant de 81 967,20€ TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

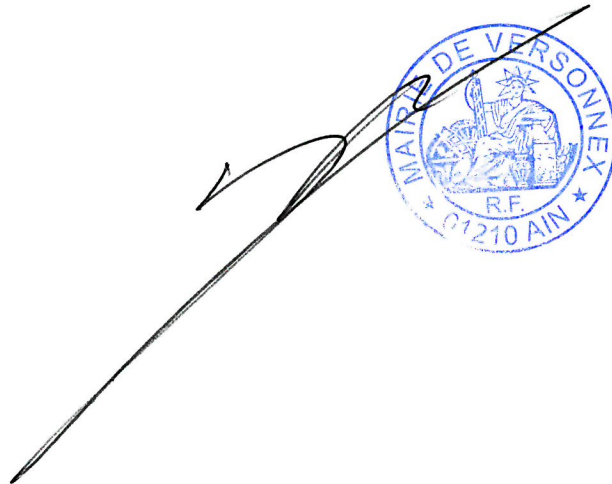
D'APPROUVER le projet de réaménagement de l'impasse du pré Bernard ;

D'AUTORISER le maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux ;

D'INSCRIRE la dépense dans le budget communal.

Rendu exécutoire
Le 10/09/2024
Publié
Le 13/09/2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,



A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE VERSOIX" at the top, "R.F." in the center, and "01210 AIN" at the bottom, flanked by two stars. The center of the stamp features a heraldic emblem.